

Commune de CHATEAU CHINON
DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Modification Simplifiée N°1
Conformément à l'article L 153-45 du
Code de l'Urbanisme



3a-Plan d'ensemble
Echelle : 1/5000°

ÉLABORATION APPROUVÉE LE 06 FÉVRIER 2014
MODIFICATION SIMPLIFIÉE PRESCRITE LE 29 août 2016

DOSSIER POUR APPROBATION

Vu pour être annexée à la délibération
approuvant la modification simplifiée n°1,

Le maire,

PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTÉRIEURE

P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. - R. BENOIT Architecte d.p.l.g. - D. GOUIN Architecte d'intérieur
Membres de la S.C.A. Atelier de Triangle
Téléphone: 03 85 30 40 40 - Fax: 03 85 30 40 40 - Email: contact@ateliertriangle.com

CHATEAU CHINON VILLE
Légende

- UA - Zone correspondant au centre-bourg et aux faubourgs anciens
- UB - Zone correspondant aux quartiers récents
- UBa - Secteur de la zone UB où les constructions doivent s'implanter à proximité de l'alignement
- UE - Zone correspondant aux équipements
- UX - Zone correspondant à l'accueil d'activités, artisanales, commerciales et industrielles
- 1AU - Zone de développement à court terme à vocation essentielle d'habitat
- 2AU - Zone de développement à long terme, qui peut être ouverte à l'urbanisation par modification du PLU
- N - Zone naturelle
- Nh - secteur de la zone N correspondant aux propriétés bâties pour lesquelles on autorisera une évolution limitée
- NL - secteur de la zone N, réservé aux équipements de tourisme
- A - Zone agricole
- Secteurs d'intérêt paysager ou patrimonial repérés au titre de l'article L123-1-5-7°
- Secteur de protection des commerces, en application de L123-1-5-7bis°

